|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG ECFIN, Unit L4 |
| Numéro de poste Sysper: | 428184 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Mr Alberto Delpino [Alberto.DELPINO@ec.europa.eu](mailto:Alberto.DELPINO@ec.europa.eu)  ……1. trimestre 2023  ….2. années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Notre unité ECFIN.L4 «Gestion des programmes d’investissement» est chargée de la gestion du budget, du risque de crédit, des recettes, des appels de garantie et des rapports au titre d’InvestEU, du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) et d’autres instruments financiers. L’unité est également responsable de la mise en œuvre de l’accord de partenariat avec le groupe BEI dans le cadre d’InvestEU, du développement et de la gestion du système d’information de gestion InvestEU et de la liquidation des instruments existants. Elle est également chargée des évaluations, des audits et des examens à mi-parcours d’InvestEU, de l’EFSI et d’autres instruments financiers.

L’unité travaille en étroite collaboration avec la Banque européenne d’investissement (BEI), le Fonds européen d’investissement (FEI) et d’autres institutions financières internationales et banques nationales de développement.

L’unité est principalement basée à Luxembourg, mais aussi à Bruxelles. Elle compte plus de 20 membres du personnel et offre une atmosphère très dynamique, stimulante et conviviale.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le candidat sélectionné contribuera à une équipe dynamique et hautement motivée et travaillera en particulier sur les tâches budgétaires et sur l’établissement des rapports et documents de suivi, en mettant l’accent sur le programme InvestEU. Le candidat contribuera également à la mise en œuvre des programmes existants et initiatives en cours relevant de la responsabilité de l’unité.

Dans ce cadre, le candidat sera chargé de:

• Contribuer à la gestion financière et budgétaire des garanties budgétaires et des instruments financiers relevant de la responsabilité de l’unité, y compris le suivi des appels (de garanties, de fonds) au titre des instruments existants ainsi que du Fonds InvestEU;

• Contribuer à l’élaboration d’un cadre pour l’établissement des rapports et des documents de suivi de la performance des instruments couverts par les garanties budgétaires de l’UE, y compris la conception des rapports opérationnels et financiers ainsi que la vérification des rapports entrants et la préparation des rapports sortants;

• Contribuer à la préparation des accords de garantie InvestEU signés entre la Commission et les partenaires chargés de la mise en oeuvre , ainsi qu’à la négociation de ces accords avec lesdits partenaires;

• Contribuer à la conception du système d’information de gestion InvestEU (SIG);

• Contribuer aux audits internes et externes, ainsi qu’aux évaluations, études et examens à mi-parcours, le tout sous la responsabilité de l’unité;

• Établir et entretenir des contacts avec un réseau constitué principalement d’Autorités du secteur public, d’institutions financières et d’investisseurs institutionnels, ainsi que participer activement à la gestion des relations avec l’ensemble des parties prenantes externes;

• Rédiger des documents d’orientation, des rapports, des notes d’information et des documents divers sur InvestEU et d’autres Initiatives.

Le candidat travaillera sous la supervision d’un collègue expérimenté et sera guidé par une équipe conviviale et spécialisée, en étroite collaboration avec d’autres unités de la Direction L, ainsi qu’avec d’autres unités ECFIN, les services de la Commission et les institutions de l’UE.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

1. Une personne dynamique, dotée de très bonnes compétences analytiques et numériques, capable de travailler au sein d’une équipe mais aussi de manière autonome. Le candidat idéal serait titulaire d’un diplôme dans les domaines de l’économie, des finances, des études d’entreprise, de la comptabilité ou d’un diplôme similaire.
2. Une expérience professionnelle pertinente d’au moins 5 ans dans le secteur financier/bancaire serait souhaitable.
3. Une expérience avérée dans le domaine de l’établissement de rapports et de la gestion financière des garanties et/ou des instruments financiers, ainsi qu’une expérience pratique de la collaboration avec des institutions financières internationales et/ou des institutions nationales de développement, ainsi qu’une connaissance du règlement financier, des processus budgétaires de l’UE et des cadres comptables IFRS/IPSAS constitueraient un atout majeur.
4. La personne devrait avoir une bonne capacité de jugement ainsi que l’aptitude à travailler dans des délais serrés et à réagir rapidement et efficacement à des situations imprévues. Il/elle doit posséder de très bonnes capacités de rédaction et de communication: capacité à produire des rapports clairs et concis et aptitude à communiquer avec les parties prenantes à l’intérieur et à l’extérieur de la Commission, en particulier avec les établissements financiers.

Une excellente maîtrise de l’anglais est essentielle et la connaissance d’autres langues de l’UE serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)